

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :

Mardi 12 avril 2016 à 19 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte rendu du 08 mars 2016
- ✓ Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016
- ✓ Approbation du compte administratif communal 2015
- ✓ Approbation du compte de gestion 2015 du receveur de la commune
- ✓ Affectation du résultat de la commune
- ✓ Vote du budget primitif de la commune 2016
- ✓ Approbation du compte administratif du service assainissement 2015
- ✓ Approbation du compte de gestion du service assainissement 2015 du receveur de la commune
- ✓ Affectation du résultat du service assainissement
- ✓ Vote du budget primitif du service assainissement 2016
- ✓ Approbation du compte administratif du lotissement 2015
- ✓ Approbation du compte de gestion du lotissement 2015 du receveur de la commune
- ✓ Affectation du résultat du lotissement
- ✓ Vote du budget primitif du lotissement 2016
- ✓ Questions diverses

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mil seize, le douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 avril 2016, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESSEUR, Pierre LEFEVRE, Dominique DARDENTE, Cynthia DIEU-COURRÈGES, .Paul KAELBEL.

Etaient excusées : Arlette ARNAULT, Catherine JEAN,

Etaient absents : Olivier DESMÉ, Éric NAVARRE, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ .

Arlette ARNAULT a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Marie-Rose MÉRON.

Catherine JEAN a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Éric DEVIJVER.

Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2016-04-12-01

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 MARS 2016

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 08 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2016-04-12-02

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes pour 2016 comme l'année précédente, soit :

- Taxe d'habitation ----- 13.25 %
- Taxe foncière (bâti) ----- 11.55 %
- Taxe foncière (non bâti) ----- 35.87 %

DELIBERATION N°2016-04-12-03

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2015

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr DEVIJVER Eric, 1^{ère} adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Philippe DUBOIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Résultat reporté	+ 139 132.04 E	Résultat reporté	- 89 426.61 E
Dépenses de l'exercice	342 653.31 E	Dépenses de l'exercice	148 640.18 E
Recettes de l'exercice	516 401.57 E	Recettes de l'exercice	177 329.18 E
Résultat de clôture	+ 312 880.30 E	Résultat de clôture	- 60 737.61 E
		Restes à réaliser	
		Dépenses	78 148.63 E
		Recettes	0.00 E
		Résultat définitif	- 138 886.24 E

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2016-04-12-04
APPROBATION DU COMPTE GESTION DU RECEVEUR DE LA COMMUNE
BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2015

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le compte de gestion 2015 du budget communal dressé par le receveur municipal
- après s'être assuré que le compte de gestion de Monsieur le Receveur reprend en ses écritures les titres et mandats émis, ainsi que les décisions modificatives votées par le Conseil Municipal au cours de l'année,
- après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2015 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- après avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

DELIBERATION N°2016-04-12-05
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE

Après avoir entendu l'exposé concernant l'affectation du résultat relatif à l'excédent de la section de fonctionnement 2015, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les résultats excédentaires de l'exercice 2015 se composant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2015 :	+ 173 748.26 E
Résultat antérieur :	+ 139 132.04 E
Résultat global :	+ 312 880.30 E

décide l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2016 dans la section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) 138 886.24 E

DELIBERATION N°2016-04-12-06
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2016

Monsieur Le Maire présente le budget primitif.

Après examen du budget, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les participations communales telles qu'elles sont présentées au budget, de voter et d'arrêter le budget primitif 2016 tel qu'il est présenté lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation équilibrée en recette et en dépense à : 644 318.06 Euros

Section d'investissement équilibrée en recette et en dépense à : 327 486.24 Euros

DELIBERATION N°2016-04-12-07
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2015

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr DEVIJVER Eric, 1^{ère} adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Philippe DUBOIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Résultat reporté	+ 86 969.56 E	Résultat reporté	- 707.01 E
Dépenses de l'exercice	54 916.98 E	Dépenses de l'exercice	21 001.47 E
Recettes de l'exercice	65 887.52 E	Recettes de l'exercice	20 255.91 E
Résultat de clôture	+ 97 940.10 E	Résultat de clôture	- 1 452.57 E
		Restes à réaliser	
		Dépenses	0.00 E
		Recettes	0.00 E
		Résultat définitif	- 1 452.57 E

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2016-04-12-08
APPROBATION DU COMPTE GESTION DU RECEVEUR DE LA COMMUNE
SERVICE ASSAINISSEMENT 2015

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le compte de gestion 2015 du budget communal dressé par le receveur municipal
- après s'être assuré que le compte de gestion de Monsieur le Receveur reprend en ses écritures les titres et mandats émis, ainsi que les décisions modificatives votées par le Conseil Municipal au cours de l'année,
- après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2015 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- après avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

DELIBERATION N°2016-04-12-09
AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu l'exposé concernant l'affectation du résultat relatif à l'excédent de la section de fonctionnement 2015, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les résultats excédentaires de l'exercice 2015 se composant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2015 :	+ 10 940.54E
Résultat antérieur :	+ 86 969.56 E
Résultat global :	+ 97 940.10 E

décide l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2016 dans la section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) 1 452.57 E

DELIBERATION N°2016-04-12-10
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur Le Maire présente le budget primitif.

Après examen du budget, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les participations communales telles qu'elles sont présentées au budget, de voter et d'arrêter le budget primitif 2016 tel qu'il est présenté lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation équilibrée en recette et en dépense à :	169 487.53 Euros
Section d'investissement équilibrée en recette et en dépense à :	22 990.57 Euros

DELIBERATION N°2016-04-12-11
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE LOTISSEMENT 2015

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr DEVIJVER Eric, 1^{ère} adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Philippe DUBOIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Résultat reporté	- 122 190.23 E	Résultat reporté	+ 94 912.22 E
Dépenses de l'exercice	35 578.37 E	Dépenses de l'exercice.....	43 949.76 E
Recettes de l'exercice	53 578.37 E	Recettes de l'exercice	26 024.37 E
Résultat de clôture	- 104 190.23 E	Résultat de clôture	+ 76 986.83 E
		Restes à réaliser	
		Dépenses	0.00 E
		Recettes	0.00 E
		Résultat définitif	+ 76 986.83 E

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DELIBERATION N°2016-04-12-12
APPROBATION DU COMPTE GESTION DU RECEVEUR DE LA COMMUNE
SERVICE LOTISSEMENT ANNEE 2015

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le compte de gestion 2015 du Service Lotissement dressé par le receveur municipal
- après s'être assuré que le compte de gestion du Service Lotissement de Monsieur le Receveur reprend en ses écritures les titres et mandats émis, ainsi que les décisions modificatives votées par le Conseil Municipal au cours de l'année,
- après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2015 du Service Lotissement autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- après avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le compte de gestion du Service Lotissement de Monsieur le Receveur.

DELIBERATION N°2016-04-12-13
AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE LOTISSEMENT

Après avoir entendu l'exposé concernant l'affectation du résultat relatif à l'excédent de la section de fonctionnement 2015, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les résultats excédentaires de l'exercice 2015 se composant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2015 :	+ 18 000.00 E
Résultat antérieur :	- 122 190.23 E
Résultat global :	- 104 190.23 E

décide l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2016 dans la section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0.00 E

DELIBERATION N°2016-04-12-14
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE LOTISSEMENT 2016

Monsieur Le Maire présente le budget primitif.

Après examen du budget, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les participations communales telles qu'elles sont présentées au budget, de voter et d'arrêter le budget primitif 2015 tel qu'il est présenté lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation équilibrée en recette et en dépense à :	143 790.23 Euros
Section d'investissement équilibrée en recette et en dépense à :	107 986.83 Euros

DELIBERATION N°2016-04-12-15
QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal discute

- * du repas du 08 mai, des randonnées du 15 mai,
- * du marché fermier (réunion le 19 mai à 10 h 00),
- * du prochain bulletin « Chaveignes Contact »,
- * de l'accessibilité dans le cimetière ainsi que du columbarium,
- * des diverses subventions accordées à la commune : pour la route de Thuet, pour la restauration du monument aux morts,
- * du déclassement de la voie départementale en voie communale et des aménagements envisagés,
- * des travaux de voirie Rue de Verrières,
- * du fleurissement de la commune,
- * de la restauration des WC publics dans le bourg,

- * de la restauration des aires de pique-nique,
- * d'une session de formation d'environ 3 heures pour la remise à niveau des connaissances du code de la route organisée par la sécurité routière,
- * des écoulements des eaux pluviales dans le bourg et au 65 avenue de la Coupure du Parc, des travaux réalisés au Verger
- * de l'actualité au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Richelieu : le budget voté et la future fusion avec d'autres intercommunalités,

La prochaine réunion est fixée au mardi 10 mai 2016 à 20 h 00.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.